

A Laval, le 1 juillet 2022

**Votre contact :**

Madame Ingrid POTTIER – Coordinatrice parentalité  
Département Accès aux droits – Régulation Sociale  
Service accompagnement des familles  
Tél : 02.43.67.76.26  
Mèl : ingrid.pottier@caflaval.cnafmail.fr

**Objet : Appel à projets CLAS 2022-2023**

Madame, Monsieur,

La Caf de la Mayenne vous informe de la reconduction de l'appel à projet du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour l'année scolaire 2022/2023.

**La campagne est ouverte dès à présent et se clôturera le 20 septembre 2022.**

Le Clas est un dispositif de soutien à la parentalité au cœur des enjeux de la lutte contre les inégalités. Il s'adresse aux enfants du CP à la Terminale, en difficulté dans leurs apprentissages ainsi qu'à leurs parents et encourage le lien enfant-famille-école. C'est au titre de cette dimension de soutien à la parentalité que la branche Famille finance ce dispositif. Ses actions sont distinctes de celles que l'école met en œuvre pour les élèves en difficulté : Il n'a pas pour finalité de "faire les devoirs" mais bien de permettre aux enfants et aux jeunes de s'épanouir dans leurs apprentissages, de (re)trouver le goût d'apprendre et le plaisir de réussir ...

Son animation est essentiellement basée sur une relation positive avec l'enfant, nécessaire pour éveiller son intérêt, susciter sa curiosité, lui faire reprendre confiance en ses capacités, acquérir des méthodes et l'aider dans l'organisation de son travail scolaire. Les activités ont lieu en dehors des temps de l'école.

Le Clas poursuit ainsi un double objectif. Le premier en direction des enfants, le second vers leurs parents pour consolider leurs rapports à l'école. L'action des Clas se structure autour de quatre axes prioritaires :

- L'intervention auprès des enfants ;
- L'intervention auprès et avec les parents ;
- La concertation et coordination avec l'école et les établissements scolaires ;
- La concertation et coordination avec les acteurs du territoire.

**La dimension du soutien à la parentalité reste encore inégalement investie par les porteurs de projets et constitue la marge de progression attendue pour ce dispositif.**

**L'enjeu est donc un renforcement des actions Clas sur le champ du soutien à la parentalité.**

La branche famille conforte le financement des Clas par l'octroi de majorations financières en complément de la prestation de service :

★ **Un bonus « parent »** afin d'encourager le développement d'actions en direction des parents des enfants accompagnés dans le cadre du Clas pour :

- Les aider à (re)trouver une place aux cotés de leur enfant au moment des devoirs
- Leur faciliter la compréhension des attendus de l'école,
- Les soutenir dans l'utilisation des outils numériques dans le but de leur permettre de reprendre leur place aux côtés de leur enfant dans les apprentissages.

★ **Un bonus « enfant »** pour donner les moyens de mettre en place des projets de plus grande ampleur à destination des enfants, toujours dans le but de les soutenir dans leur rapport aux apprentissages.

Les projets déposés en vue d'une demande de financement doivent s'inscrire dans un cadre partenarial. Cette coordination entre les différents intervenants d'un territoire est essentielle pour permettre le développement d'actions complémentaires et non concurrentielles et les rendre lisibles pour les familles.

Afin d'offrir une réponse de proximité aux familles sur l'ensemble des territoires de la Mayenne, le comité départemental Clas portera une attention particulière aux projets développés sur les territoires dépourvus de toute action d'accompagnement à la scolarité.

Je vous invite, dès à présent, à :

- Consulter l'espace partenaires du site [caf.fr](https://www.caf.fr) afin de prendre connaissance des modalités d'instruction de vos demandes ou en vous connectant à l'adresse ci-dessous :

<https://www.caf.fr/partenaires/caf-de-la-mayenne/partenaires-locaux/parents-et-famille/le-clas>

- Vous rendre sur la plateforme dématérialisée ELAN pour procéder au dépôt de vos demandes en vous connectant à l'adresse ci-dessous :

<https://elan.caf.fr/aides>

Madame Pottier, coordinatrice parentalité de la Caf de la Mayenne, se tient à votre écoute pour répondre à vos questions éventuelles.

Bien cordialement,

Stéphane KERMARREC  
Directeur de la CAF de la Mayenne

P.O. 

